

LE VÉRIDIQUE

ou COURIER UNIVERSEL.

(DICERE VERUM QUID VERAT?)

Du 12 FLOREAL, l'an 4 de la République Française. (Dimanche 1^{er} MAI 1796, v. st.)

Résolution qui accorde au ministre des finances la somme de huit millions. — Autre qui accorde au ministre de l'intérieur celle de trente millions. — Autre sur le traitement des commis employés dans les administrations. — Lettre du général Beauclieu au gouvernement de Gènes. — Nouvelles de Bruxelles. — Lettre de Marmontel au président de l'institut national. — Nouvelles satisfaisantes de plusieurs départemens insurgés.

A V I S.

Le prix de l'abonnement est de 750 livres en assignats, ou de 9 livres en numéraire par trimestre. Les abonnemens des pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire. Les lettres et avis doivent être adressés francs de port, au citoyen LEROUX commis au bureau de ce journal, rue des Prêtres Saint-Germain-PAuxerrois, n^o. 42.

NOUVELLES DIVERSES.

GÈNES, le 5 avril.

Le général autrichien baron de Beauclieu, en entrant sur notre territoire, a écrit au gouvernement la lettre suivante :

« Sérénissime république, les circonstances de la guerre, et principalement l'orgueil d'un ennemi qui n'a point de bornes dans ses injustes prétentions, me forcent enfin de prendre des mesures telles, que je suis dans le cas d'entrer sur le territoire de la sérénissime république avec une partie des forces que sa majesté impériale a daigné me confier. Je suis persuadé que d'après ce qui est arrivé à Gènes, la république ne regardera les troupes impériales que comme des troupes amies, et qui, loin de causer aucun dommage, n'ont d'autre but que d'empêcher l'ennemi du bon ordre de tenter une invasion ultérieure, tant sur le territoire de la république que dans les états que je suis chargé de défendre. La république doit être assurée que je respecterai son territoire comme un pays ami, où je ferai observer le bon ordre et la plus exacte discipline. Tous les comestibles, fourrages, bois et paille, seront payés en argent comptant; je ne demande que le simple logement pour les troupes et le tranquille passage, sans qu'elles soient aucunement inquiétées. J'espère que la république donnera les ordres les plus précis pour que les troupes impériales et royales n'éprouvent aucune espèce d'obstacle, afin d'éviter par-là tout motif de désharmonie ».

Cette lettre est une affaire de formalité, à laquelle le gouvernement est dans l'impossibilité de donner une réponse péremptoire; et on compte qu'en effet la réponse y sera faite par les français.

Quant à notre gouvernement, tout ce qu'il peut faire au milieu des forces supérieures qui le pressent, c'est d'employer les mesures de sûreté et de défense qui sont à sa disposition. En conséquence, il a fait venir à Gènes trois mille hommes levés dans la rivière; il en attend un second corps pareil. Les milices des fauxbourgs forment un corps de quatre mille hommes, auquel on a joint les douze compagnies bourgeoises qui sont en uniforme. Le noble Jules Raggio commandera toutes ces troupes destinées pour la Polcevera.

On augmente les moyens de défense et la force de l'artillerie du côté de Bisagno et de la Marine, et c'est le noble Paul Spinola qui est chargé de cette partie.

Enfin, le noble Angelo Soprani commande du côté de Voltri.

BRUXELLES, le 6 floréal.

Suivant des avis authentiques, l'armée autrichienne, jointe à celle de l'Empire, est de 220.000 hommes. On mande aussi que le landgrave de Hesse-Darmstadt a conclu un traité de subside avec l'Angleterre.

Les dernières séances de la convention ba aie ont été presque entièrement occupées par la discussion des troubles qui subsistent dans la Frise, où le parti orangiste a, à ce qu'il paroît, la majorité, et veut influencer les élections des représentans et des administrateurs de la province. Il est question de savoir si la convention doit interposer son autorité pour terminer ces différends. Les avis sont fort partagés, et comme tout se discute avec maturité dans cette assemblée, que la discussion ne s'y ferme pas avant d'avoir été ouverte, la question est restée jusqu'à présent indécidée.

PARIS, le 11 floréal.

D'où vient que la fête des époux n'a excité aucune allégresse? d'où vient que la triple victoire remportée en Italie, n'a pas produit cet enthousiasme que nous faisons éclater quelquefois pour des événemens d'une bien moindre importance? d'où vient que la rosée bien-faisante qui succède à une longue sécheresse, ne réjouit pas nos coeurs et nos yeux? Ne seroit-ce pas que, fatigués par d'éternelles secousses, balottés par les incidens variés et contraires d'une interminable révolution, nous

tombons dans une espèce de marasme, la plus dangereuse de toutes les maladies politiques ? ne seroit-ce pas parce qu'on devient naturellement insensible aux bienfaits de la nature, comme à ceux de la victoire, lorsqu'on n'est pas assuré d'en jouir un seul moment avec sécurité ? ne seroit-ce pas parce que l'inquiétude de chacun sur sa sûreté personnelle, le rend étranger à tout autre sentiment ? Qu'importe à l'homme, obligé de se barricader contre les assassins et les voleurs, qu'on vienne lui annoncer à travers sa terreur, une fête, une victoire, l'apparence d'une belle moisson, qu'il ne verra peut-être jamais ?

Le marchand tremble à l'aspect d'un mandat ; le rentier vit une décade avec le revenu d'une année d'autrefois. L'employé, l'administrateur, le commis, a déjà vu l'opinion bien ou mal fondée ; l'agiotage ou la malveillance réduit des neuf dixièmes la valeur de ses appointemens, et ne sait pas où ni quand s'arrêtera cette baisse, cette dépréciation anticipée d'une monnaie qui n'existe encore qu'en promesse.

Tout ce qui est prêtre, ou fut noble, voit son sort incertain et à la merci d'une législation, dont le thermomètre n'est pas quatre jours de suite au même degré. Les jacobins écrasés par la journée du 9 thermidor, se sont relevés, sont un peu tombés, luttent entre l'empire et la mort ; ceux qui avoient conservé des espérances d'un genre opposé, les antipodes des jacobins, sont las d'espérer et de craindre ; les républicains modérés dont la position, depuis quelques jours, paroit s'améliorer, ont tant essayé d'alternatives, un si grand nombre d'entre eux sont encore sous le joug et sous le ceinturon toujours levé des jacobins, qu'ils ne paroissent pas plus disposés que les autres aux impressions de la joie, et à l'abandon de la sécurité. Ils désirent la paix, et ne la voient pas très-certaine, attendu qu'elle est aussi souvent le résultat de la lassitude de tous, que de la foiblesse d'un seul, et aussi souvent amenée par des succès alternatifs, que par des victoires constantes d'un seul côté. Dans cet état de choses, où ceux qui ont, craignent de perdre, où ceux qui n'ont pas, voient peu de moyens d'acquiescer, l'absence de l'enthousiasme ne doit étonner personne. Ce tableau peut sembler rembruni ; mais nous le croyons fidèle. Au reste, nous sommes loin de désespérer de la chose publique ; nous croyons, au contraire, que la contenance du gouvernement, sa fermeté, sa vigilance, secondées par le bon esprit qui, dans le corps législatif, paroît depuis quelques séances, inspirer la majorité, calmeront toutes les inquiétudes, et stabiliseront le bon ordre.

On a vu avec plaisir l'administration s'occuper des arts et des sciences. Mais on a vu avec affliction et dégoût les premières places de l'institut occupées par des hommes de la plus infinie médiocrité, les Chénier et les Lebrun, mauvais versificateurs, qui se croient des poètes, et dont la jalousie a écarté de cette académie naissante ce qui nous reste encore de vrais littérateurs. On cherche Laharpe dans cet institut, et l'on y trouve Grégoire et Lakanal. On y cherche l'abbé de Lille, et l'on y trouve Ginguené et Desorgues. On y cherche Marmontel et Suard, et l'on y trouve Louvet et Urbain Domergue. On n'a fait aucune proposition à Laharpe : on a écrit à l'abbé de Lille qui n'a point répondu ; on a nommé Marmontel associé non-résident. Voici la réponse de ce littérateur célèbre :

« Citoyen président, je suis sensible, comme je dois l'être, à l'honneur que m'a fait l'institut de me nommer l'un de ses associés non-résidens. A mon âge, on n'a plus guères les moyens de se rendre utile ; mais j'en aurai toujours la bonne volonté ; et quoiqu'une correspondance sur la grammaire ne semble rien promettre de bien intéressant, je ne négligerai aucune occasion de contribuer, si je le puis, à la perfection d'un art qui, dans ses vues philosophiques et ses rapports avec la pensée, ne laisse pas de s'étendre assez loin et de s'élever assez haut. Je vous prie, citoyen président, d'assurer l'institut national de tout mon zèle. »

MARMONTEL.

Au hameau d'Abloville, par Gaillon-sur-Seine, département de l'Eure, 10 germinal.

On lit dans le *Morning-Chronicle*, une lettre assez curieuse, écrite en 1770 par le docteur *Smollet*. C'est une prédiction qui cadre assez bien avec les événemens déjà arrivés, et qui s'étend à d'autres que le cours des choses n'a point encore amenés. Le docteur a prédit que l'esprit d'indépendance éclateroit d'abord dans les colonies anglaises ; que la commotion gagneroit ensuite la France, et delà se propageroit en Italie, puis en Allemagne. Il représente l'Angleterre comme devant rester calme au milieu du mouvement. Les raisons sur lesquelles ce politique fonde sa prédiction, sont prises dans la nature même des choses, et supposent qu'il étoit doué d'une sagacité rare, et d'un coup-d'œil très-pénétrant. « Dans quelque tems que s'opère ce changement, dit-il, en parlant de la révolution française, nous pouvons pronostiquer avec certitude qu'il sera entier, violent et sanguinaire, tant à cause du caractère comme de ceux qui, d'après les apparences, doivent être les auteurs de la réforme, que du caractère du bas peuple français, que toutes les hitoires peignent comme le plus cruel, le plus immoral et le plus barbare de tous les peuples de l'Europe. »

L'humanité doit attendre avec tremblement l'accomplissement du reste de la prédiction du docteur, et recueillir une leçon terrible dans les malheurs qu'il avoit annoncés à la France, et qui ne se sont trouvés que trop conformes à sa prophétie.

Les journaux montagnards affectent de désigner nos soldats vainqueurs, sous le nom de *terroriste*. Il y a cependant une grande différence entre les défenseurs de la patrie et les jacobins.

C'est en exposant leurs jours que les premiers font couler le sang des soldats ennemis ; c'est en s'enrichissant sans danger des dépouilles de leurs victimes que les jacobins ont rougi la terre du sang de leurs concitoyens.

Les victoires de nos soldats ont pour but la paix ; les victoires des jacobins ont pour but le carnage et la dévastation.

Les triomphes de nos soldats jettent le désespoir parmi nos ennemis, excitent l'admiration des puissances neutres ; les triomphes des jacobins ramènent l'espoir des ennemis, et livrent les français à la pitié de leurs alliés.

A telle faction qu'aît été livré le corps législatif, il n'a

cessé de décréter que les soldats avoient bien mérité de la patrie; quand il s'est rapproché des jacobins, ce qu'il a pu faire de mieux pour eux, a été de décréter qu'ils avoient bien mérité . . . l'amnistie.

Le tems changera en épines les couronnes déjà si flétries, dont les jacobins ont paré leurs idoles; il ajoutera au contraire à celles que la reconnaissance publique a décerné à nos armées.

Quand les fournisseurs de la république étoient tous jacobins, il leur étoit aussi facile que profitable de déguiser nos soldats en sans-culottes; c'est en vain maintenant qu'ils tenteroient de les déguiser en terroristes; il y aura toujours entre les soldats et les jacobins, autant de distance qu'entre les jacobins et les vrais patriotes.

On écrit de Livourne, que le bey de Tunis, sans se laisser gagner par le présent de la riche prise marchande que l'amiral Waldegrave a voulu lui faire, a été sensible à la violation de son port; qu'il a déclaré la guerre à la Grande-Bretagne. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que les prises faites par cet amiral, sont très-considérables; ce sont les frégates *la Nemesis*, de 32 canons, ci-devant prise aux anglais dans les eaux de Smyrne; *la Sardine*, de 22 canons, et le brigantin de guerre *le Postillon*; de plus de cinq navires marchands, qui mouilloient à la rade de Tunis, avec des chargemens de grains destinés pour Marseille. Enfin il y a encore coulé à fond un autre brigantin de guerre de 10 canons.

Encore, et toujours des assassinats, des vols et des suicides!

Le ministre de la justice annonce qu'un jeune homme de 15 à 16 ans, faisant route avec trois volontaires, a été assassiné dans un bois qui conduit à Brienne département de l'Eure.

Il n'a été trouvé sur lui aucun papier indicatif de son nom et du lieu de sa naissance.

Il étoit tellement défiguré par les coups, qu'il n'a pas été possible de prendre son signalement. On sait seulement, ou du moins il disoit qu'il étoit des environs de Lyon.

Hier dans la rue des Quatre-Vents, fauxbourg Saint-Germain, on a pris treize voleurs en flagrant délit.

Le troisième jour de ce mois le nommé Basseriau boucher de Brie-comte-Robert, étant dans sa voiture avec sa femme et sa fille, fut attaqué par une dizaine d'hommes commandés par un scélérat fameux depuis long-tems, nommé Boudroux; de Brie: il fut dépouillé de tout ce qu'il avoit, tant en argent, papier, meubles et provisions; on ne lui laissa pas même son ruban de queue; heureux de pouvoir conserver sa vie qui fut un moment compromise; Basseriau suivit à la piste les voleurs, et parvint à faire arrêter le chef. D'après son interrogatoire, il est prouvé que ce Boudroux est auteur de plusieurs vols et assassinats, et qu'il a cinquante subalternes à ses ordres dans Paris.

Le fils d'un homme très-connu par quelques ouvrages sur l'économie politique, s'est brûlé la cervelle il y a deux jours, après avoir pris un bain chez Poitevin. On ignore les motifs qui l'ont porté à cet acte de désespoir.

On assure que le gouvernement a reçu des nouvelles

satisfaisantes des départemens du Gard, de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Les rassemblemens formés dans ces contrées ont été dissipés. Mais le sang français a encore coulé. Quarante citoyens ont été victimes, ou de leur égarement, ou de leur révolte.

On écrit de l'Orient que la frégate française l'*Unité* a été prise dans les eaux de Groix, après un combat de trois-quarts d'heure, par la frégate la *Révolutionnaire* que les anglais avoient précédemment prise sur nous. Il est étonnant que dans le moment où les ennemis croisent sur nos côtes avec des forces supérieures, on se hasarde à faire sortir une seule frégate.

Le fort de *Cépa*, assiégé par une partie de notre armée d'Italie, s'est rendu; et la partie gauche de cette armée, ayant opéré sa jonction, nos troupes espèrent s'avancer presque sans obstacle dans la plaine, et marcher à leur choix sur Turin ou sur Milan. Ces deux villes offrent également des difficultés à vaincre, et des lauriers à moissonner.

Mais la citadelle de Turin est une des plus fortes places de l'Europe; et à moins d'y avoir des intelligences, on peut craindre de perdre par un siège trop prolongé, les inestimables avantages du coup de tems. *Catinat* fut obligé d'en lever le siège en 1706.

Milan est infiniment plus facile à aborder, parce que d'aucun côté rien n'empêche les assiégeans d'ouvrir la tranchée, et d'en approcher.

DERNIER AVIS.

Les personnes qui ont reçu jusqu'à présent le *Véridique*, et qui en annonçant le terme de leur abonnement, n'ont point fait connoître leurs intentions d'une manière positive, sont de nouveau prévenues que tout envoi leur sera supprimé au 15 floréal fixe.

En consignat ici l'expression de notre reconnaissance pour les témoignages d'estime et de confiance dont continuent à nous honorer la plupart des anciens abonnés au *Courier Universel*, nous les prions de ne pas nous charger de répéter les fonds qu'ils ont adressés à la rue d'Antin; nous n'avons et ne voulons plus avoir rien de commun avec cette société. Cependant pour répondre à la préférence qu'on nous accorde sur le *Véridique-Rôdeur* ou sur le *Courier-Universel-Rôdeur*, nous continuerons à remplir les engagements de ce genre, nous en rapportant à ce sujet à la probité et à la délicatesse des abonnés.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de CRASSOUS (de l'Hérault.)

Séance du 11 floréal.

Organe de la commission des dépenses, Villers fait rendre une résolution qui porte qu'il sera accordé au ministre des finances une somme de 8 millions, pour les dépenses de ce ministère.

Sur le rapport de Camus, le conseil accorde également au ministre de l'intérieur, la somme de 30 millions.

Camus: Une question intéressante a occupé la commission des dépenses. Fera-t-on un maximum pour le

traitement des employés ? Nous nous sommes déterminés pour l'affirmative ; et nous avons pensé que ce *maximum* devoit être porté à 8000 francs ; peut-être que celle de 6000 seroit suffisante ; mais pour mettre les commis en état de fournir aux dépenses et aux consommations , et les mettre à même de ne pas se laisser corrompre par les sollicitations , la commission a préféré la somme la plus forte.

Voici le projet de résolution que je suis chargé de vous proposer :

Le traitement d'aucun employé ne pourra être porté au-delà de 8000 francs. (Des murmures se font entendre.)

Camus : J'entends dire qu'avec 8000 liv. , il n'y a pas de quoi manger ; mais si vous ne prenez des mesures d'économie , il ne vous restera d'autre moyen que d'ouvrir les portes de la trésorerie , et de prendre ce qui n'y est pas.

Beffroy : Il n'est pas douteux qu'il ne faille diminuer les dépenses. Nous n'avons tous qu'un vœu là-dessus. Mais la question est de savoir si nous ferons des économies en réduisant les traitemens , ou bien en supprimant une foule de commis inutiles. Je demande l'ajournement , et que la commission des dépenses s'occupe de la réduction des employés.

Camus : Nous avons demandé la réduction des commis , ou celle de leur traitement ; on nous a répondu qu'on ne pouvoit réduire les premiers ; il faut donc diminuer la quotité de traitement.

Roux : Il est bien dans l'esprit de l'Assemblée de diminuer les dépenses inutiles ; mais il seroit inconséquent de fixer le *maximum* des traitemens avant d'avoir déterminé le nombre des commis nécessaires. Il faut que l'homme vive de son travail. Si par sa place , il a des relations avec des corrupteurs , il sera bientôt corrompu , si on ne le met au-dessus du besoin.

Si vous payez mesquinement , la besogne sera mal faite , la chose publique en souffrira. Dans la même administration , un citoyen peut avoir des talens supérieurs qu'il est juste de récompenser. Je demande que les ministres vous donnent l'état exact du nombre des commis qui leur sont nécessaires , afin qu'on puisse leur fixer un traitement convenable. Je demande l'ajournement de la proposition de Camus jusqu'après ces renseignemens.

Bailleul : On vous propose de fixer à 8000 livres le *maximum* des traitemens. Mais je demande qu'on entende par une somme de 8000 livres. Vous connoissez la crise violente où se trouvent nos finances : les mandats ne sont pas encore fabriqués , ils perdent (murmures.) Il est donc inconséquent et prématuré de fixer en ce moment les bases des traitemens. J'appuie l'ajournement.

Le conseil ordonne l'ajournement.

Treillard : J'ai une observation à faire au conseil , et j'en demande le renvoi à la commission. Il vaudroit mieux peut-être accorder une somme fixe à chaque ministre , pour payer ses bureaux : il choisira ses commis ,

il en fixera le nombre , il leur donnera le traitement que chacun mérite à proportion de l'importance de son travail , de l'étendue de ses lumières et de son activité ; par conséquent la responsabilité ne sera plus une chimère.

Camus : C'est précisément pour parvenir à ce but , que la commission vous proposoit un *maximum* dans les traitemens des commis. Au reste , le total des frais de bureaux , pour le ministère de l'intérieur , montoit , en nivose , à 800 mille francs ; il est aujourd'hui de 1800 mille ; prenez le moyen terme , et accordez à ce ministère 1200 mille francs par an , ou 100 mille francs par mois.

Cette proposition est adoptée , et la somme sera payée à dater du 15 floréal.

On reprend la discussion sur le mode de paiement des contributions.

Payre a voté pour l'impôt en nature.

Réal , Dubois-Dubay et Robert ont demandé que les contributions fussent en totalité payées en mandats , d'après le tableau comparatif des denrées en 1790 et en 1796.

La discussion a été ajournée à demain.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 9 floréal.

Le conseil approuve , sans difficulté , une résolution qui accorde un secours annuel aux veuves ou enfans des représentans du peuple , qui ont scellé de leur sang leur amour pour la liberté sous la tyrannie décemvirale.

Il approuve également deux autres résolutions ; l'une rapporte l'article premier de la loi du 15 germinal , en ce qui concerne la publicité des séances ordinaires et journalières de l'institut national ; l'autre porte qu'il sera mis une somme de 30 millions à la disposition du ministre de la marine.

Sur le rapport d'une commission , le conseil approuve une résolution qui annule les arrêtés pris par le représentant du peuple Garnier de Saintes , pour statuer sur une vente de biens nationaux.

Séance du 10 floréal.

On fait lecture d'une résolution qui rapporte le décret de la convention du 23 brumaire , an II , relatif à l'enfouissement des matières d'or et d'argent.

Le conseil reconnoit l'urgence et approuve la résolution.

Le président annonce qu'il n'y a aucun rapport de prêt et lève sa séance.

Livres à vendre.

15 exemplaires de Voltaire , édition de Genève , 30 vol. in-4^o brochés , ornés de gravures , à vendre en tout ou en partie ; prix 72 liv. en numéraire chaque exemplaire ou en assignats au cours ; chez H. Neuville , rue de l'Arbre-Sec , n^o 16.